

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

La motion de lord Elcho, ayant pour but d'empêcher le gouvernement britannique de participer aux travaux éventuels d'un congrès, a été repoussée avec une telle unanimité que l'assemblée n'a pas même jugé à propos d'exprimer le rejet par un vote. La motion est tombée tout à plat, n'ayant pour la soutenir que son auteur qu'un faux orgueil lui a maintenu fidèle. Le cabinet Palmerston est donc laissé complètement libre de prendre telle détermination qui lui paraîtra convenable après les conférences de la réunion de Zurich. L'Angleterre ne restera pas à l'écart d'un concert européen, si les autres puissances jugent ce concert utile, et, par une bouderie désastreuse, elle ne maintiendra pas, au risque de l'aggraver peut-être, la funeste politique suivie par le ministère précédent. Le parti libéral anglais n'est plus gêné, en ce qui concerne ses rapports avec nous, et tout nous porte à espérer que désormais il agira en conséquence.

Les développements donnés par lord Elcho à sa motion, n'ont point dissimulé sa nature anti-française. Nous devons savoir gré, au contraire, au noble lord d'avoir aussi nettement établi sa pensée ; le peu de sympathie qu'elle a rencontré emprunte à cette circonstance une signification plus haute. « Il est des gens, s'est écrié lord Elcho, qui sympathisent avec l'Italie dans ses luttes et ses aspirations, mais qui ne croient pas qu'un souverain despotique soit le vrai moyen d'accorder la liberté au peuple italien. Il en est d'autres, qui désirent que le but des Italiens soit rempli, n'importe comment. Quant à moi, dit encore lord Elcho, je ne crois pas que ce soit aucun acte de l'Empereur d'Autriche qui ait précipité la guerre. Je pense, au contraire, que de la part de la France et de la Sardaigne, c'était un parti bien arrêté, et je soutiens que dans les années antérieures, cette dernière puissance a poursuivi un système de provocation et d'insulte. » — L'abandon des arguments de lord Elcho, par ses propres amis, établit, sans équivoque possible, le désaveu formel que l'opinion anglaise lui inflige.

Une autre circonstance doit nous satisfaire. Lord Elcho a fourni l'occasion à M. Gladstone, à sir Sydney Herbert, à lord John Russell et à lord Palmers-

ton, de maintenir devant les Communes les vrais principes du droit européen, dont la première loi est l'esprit de conciliation et d'entente. M. Gladstone et sir Sydney Herbert ont établi, pour la centième fois, l'injustice de la cause autrichienne en Italie ; lord John Russell et lord Palmerston n'ont pas moins bien démontré qu'il était impossible que les Communes voulussent lier les mains du gouvernement d'avance. « Ce dernier, a ajouté lord John Russell, n'a pas été invité jusqu'ici à entrer dans un congrès pour régler les détails de la paix de Villafranca, et c'est une véritable dérision d'appeler sur ce sujet l'attention de la chambre des communes, les ministres de la Reine n'étant pas en position de décider s'ils prendront part à un congrès européen. » Et c'est alors que devant l'évidence d'un tel argument, M. Disraeli a dû engager lord Elcho à retirer sa motion. On sait que cette invitation a été vaine et n'a pu empêcher le triomphe du cabinet Palmerston.

Un débat soulevé le même jour à la chambre des lords, par le marquis de Normanby, a amené lord Wodhouse à déclarer que les ministres de la Reine n'avaient en ce moment l'intention de discuter la conduite d'aucune des puissances, au sujet des affaires d'Italie, et l'action de lord John Russell, en cette matière, était en tous points conforme à la politique du cabinet entier. Cette déclaration de solidarité a clos, pour jusqu'à la prochaine session, croyons-nous, le débat que le parti tory avait suscité. Comme on le voit, il ne s'est pas terminé à son honneur. — Havas.

Paris, 9 août. — La conférence de Zurich a tenu hier sa première séance.

A Florence, si nous en croyons une dépêche télégraphique, les élections se sont faites dans le plus grand ordre ; les ministres et tous les amis de l'indépendance auraient été élus.

La réforme de la constitution fédérale est encore aujourd'hui le mot d'ordre de la presse allemande. La feuille hebdomadaire de Berlin s'en occupe à son tour, et reconnaît que la Prusse, notamment, aurait un grand intérêt à ce que les forces de l'Allemagne fussent plus unies. Ce journal fait remarquer cependant que sur ce terrain il faut l'accord un-

nime de tous les gouvernements, et que cet accord ne se réalisera qu'à la condition de voir tous les hommes pénétrés du sentiment allemand, hors de Prusse, agir énergiquement dans ce sens.

Le gouvernement autrichien avait réuni une commission d'enquête pour examiner certaines questions du tarif douanier. Cette commission a émis à l'unanimité le vœu de voir doter le pays d'une bonne loi sur la liberté industrielle.

En rapportant ce fait, la Gazette de Vienne dit incidemment que le projet de cette loi est prêt, cependant la feuille officielle ne dit pas quand sera promulguée cette loi, qu'on attend avec impatience et qui est d'une si haute importance pour la prospérité matérielle et la liberté civile de l'Empire.

On sait que l'assemblée fédérale suisse a voté, le 31 juillet dernier, la loi concernant les enrôlements au service militaire étranger. La Suisse, journal de Berne, nous apporte aujourd'hui le texte de cette loi, dont la mise en vigueur aura certainement pour effet de calmer les susceptibilités soulevées par les récents événements de Naples et de Pérouse.

Elle ne se borne pas, en effet, à punir de l'emprisonnement et de la privation des droits politiques les enrôlements à l'étranger contractés sans l'assentiment du conseil fédéral, qui ne peut les autoriser que dans le cas où ils peuvent contribuer à l'instruction de l'armée fédérale : elle prononce aussi des peines très-sévères contre les auteurs de toute tentative d'enrôlement et surtout contre ceux qui s'engageraient à mettre tout un corps suisse au service d'une puissance étrangère. — Ch. Bousquet. (Le Pays).

LES FORTIFICATIONS D'ANVERS.

L'opinion publique est périodiquement informée et préoccupée d'un projet de gouvernement belge, ayant pour objet d'étendre et d'améliorer considérablement les fortifications d'Anvers.

Ce projet, qui revient tous les jours à l'ordre du jour, au retour de S. M. le roi des Belges de son voyage en Angleterre, cause quelque surprise aux gens sensés.

On se demande en vue de quels dangers la Belgi-

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

SECONDE PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE II. — LE CABINET DE M. LENOIR.

Le temps de monter les marches du perron, et la physionomie des deux hommes s'était transformée.

Le sourire perpétuel que les plus fortes émotions ne pouvaient rayer de la physionomie du tuteur, reflourissait dans son cadre gracieusement apprêté.

M. d'Arjuzan qui, sans se rendre compte du motif, avait ressenti par contre-coup une vive satisfaction de joie, était redevenu un parfait gentleman, convenablement sérieux et d'une imperturbable sérénité.

C'était, disons-le en passant, un individu de cette race d'hommes que les femmes à bonbonnières appellent, par tradition et par métaphore, de beaux cavaliers.

Emplumé et éperonné comme un gentilhomme du XVII^e siècle, M. d'Arjuzan eut réalisé le type des héros de Cape et d'épée de Lope de Véga et de Calderon. Son nom, comme

sa personne, faisaient songer aux provinces qui s'adosent à la chaîne des Pyrénées. Un portrait de Velasquez ou de Ribera pouvait donner une idée de sa physionomie. Il avait le teint de ce bistre lumineux qui accentue si puissamment les figures de la péninsule ibérique, les dents blanches, l'œil noir plein d'ardeur et de finesse, mélange fréquent qui constitue une contradiction en dénouant l'emportement en même temps que le calcul.

Le tuteur et le prétendant entrèrent dans le cabinet, en proie chacun à un sentiment de réserve, qui pouvait être inspiré par une défiance réciproque, ou par les difficultés d'une explication.

Ce fut une sorte de pérégrination artistique que les deux hommes firent dans la pièce avant d'aborder le sujet qui les occupait.

Il y avait là une centaine de merveilles de brie-à-brac, de peinture et de sculpture ; des émaux de Limoges, de Faenza, des pièces signées de Gribelin, de Petitot et de Bernard Palissy, une suite de Flamands remarquablement représentés par des œuvres de choix. A côté de David Téniers, Hobbéma, Miéris et Metz, se rangeaient Philippe Wouvermans, Van der Meulen et Philippe de Champagne. Bourguignon, Joseph Vernet, Greuze, le Lorrain et Lantera, occupaient aussi, çà et là, les trumeaux et les panneaux. Le chêne de Hollande sculpté, le damas de

de Lyon, des bronzes Florentins et des glaces de Saint-Gobain caractérisaient les principales somptosités de la pièce. On voyait que M. Lenoir était ou voulait paraître de la race des anciens financiers qui dépensaient follement, mais noblement, les sommes énormes que la ferme jetait dans leurs coffres. Il semblait une bouture des traitants célèbres, une réduction des Paris de Marmontel, des Terray et de la Bourdaisière. Était-ce sentiment personnel, imitation calculée ou comédie de bon goût ? on ne saurait trop le dire. Quoiqu'il en soit et à l'aide d'une fort belle mémoire, M. Lenoir savait rehausser par des détails de catalogue, par des anecdotes et des généalogies de possesseurs les richesses de son cabinet.

Ses premières paroles furent un appel au goût et à l'opinion de M. Hector d'Arjuzan.

Trois jolies peintures sur verre reposaient dans un passe-partout provisoire attaché contre les vitres.

— Vous êtes connaisseur, M. d'Arjuzan, ne croyez-vous pas que ces trois petits panneaux soient des fragments d'une collection plus considérable, demanda M. Lenoir, absolument comme il l'eût fait en causant avec un simple visiteur.

— Pardon, répliqua M. Hector en examinant les sujets avec l'apparence ravie d'un amateur, je crois que ces sujets ont dû appartenir à un hôtel d'arquebuse. Les

que, déclarée neutre par les traités qui l'on constituée, se résoudrait à des dépenses considérables, qui sont sans but, et se préparerait à une défense énergique contre ses adversaires qu'on cherche en vain, et dont sa situation politique la préserve mieux que les remparts.

Néanmoins, si dénué de motifs que paraisse le projet de fortifier Anvers; il n'est pas impossible d'en supposer un, et peut-être même le véritable.

II.

A la fin de juillet 1809, entre la bataille de Wagram et la paix de Vienne, pendant que l'Empereur Napoléon I^{er} était au fond de la Moravie, les Anglais jetèrent quarante mille hommes, appuyés par plus de trois cents bâtiments de guerre, dans l'île de Walcheren, à l'embouchure de l'Escaut. On sait que l'expédition ne fut pas heureuse. Arrêtés longtemps par la petite garnison de Flessingue, intimidés par les préparatifs du roi Louis, du maréchal Bernadotte, de l'amiral Missiessy, et vaincus surtout par la fièvre, les Anglais sortirent de l'Escaut le 5 septembre, après une tentative sans profit et sans gloire, qui leur avait coûté, en trente-cinq jours, près de vingt mille soldats.

Il semblerait que, prévoyant des complications ultérieures sur le continent, et éclairés par la fâcheuse tentative de 1809, les Anglais voulussent se ménager de meilleures chances. Il est certain, en effet, qu'en vue d'un débarquement nouveau, l'île insalubre de Walcheren ne saurait balancer l'avantage qu'offrirait la possession d'Anvers, avec sa citadelle et un grand camp retranché.

Ainsi, considérer le Pas-de-Calais comme une rivière, faire d'Anvers une grande tête de pont, qui permit aux troupes anglaises de débarquer et de s'établir, à leur gré, sur le continent, voilà une explication qui, à défaut d'autres, rend compte assez logiquement du dessein qu'aurait la Belgique de construire de coûteuses fortifications, contre un ennemi imaginaire, que le bon sens rend improbable, et que les traités rendent impossible.

Où le projet de fortifier Anvers a cette signification ou il n'en a aucune.

A dire vrai, ce projet, examiné de sangfroid, ne nous semble conçu ni dans l'intérêt de l'Angleterre, ni dans l'intérêt de la Belgique.

III.

Le peuple anglais a souvent manifesté sa volonté de n'être pas entraîné, au mépris de ses véritables intérêts, dans les querelles du continent. Il y a un demi-siècle, lorsque l'aristocratie anglaise était encore toute puissante, elle prenait de fait la dictature, et épousait les finances britanniques pour déchaîner contre les principes de 89 des coalitions, féodales comme elle. Depuis lors, le développement de la richesse mobilière a donné à la bourgeoisie anglaise une prépondérance justifiée par son activité et par sa sagesse.

Aujourd'hui la Cité de Londres, Liverpool, Manchester, toutes les grandes villes manufacturières ou marchandes exercent, sur les affaires publiques, une grande et salutaire influence, et rattachent la politique anglaise à la cause générale de la paix, de l'ordre et du travail en Europe.

Certes, le peuple anglais voudra toujours être respecté chez lui; mais nous ne croyons pas qu'il donne les mains à aucun système de tracasserie ou d'ingérence continentales.

bordures militaires, les emblèmes, les accessoires héraldiques, tout me le fait croire.

— Je suis enchanté de vous voir professer la même opinion que le marchand qui m'offre ces objets. Votre visite a donc un double à propos.

— Est-ce que vous avez encore quelque nouveauté? répliqua M. d'Arjuzan d'un ton détaché, et en feignant de ne pas comprendre ce que le mot signifiait.

— Mais cela m'en a tout l'air; nous avons parlé de vous avec Adrienne, et je ne vous cache pas que vous m'avez eu pour adversaire.

— Alors ma cause est bien en péril, dit M. d'Arjuzan d'un air de componction.

— Eh, eh! ricana le tuteur, la raison a souvent tort! quand elle veut se mêler de certaines choses, on ne l'écoute guère.... A qui attribuez-vous donc ces peintures?

— C'est bien, oblique, cherche des biais, pensa le prétendant, il faudra toujours jeter les cartes sur jeu. Ces peintures, dit-il à haute voix, sans paraître s'impacienter du hors-d'œuvre, doivent être du commencement du XVII^e siècle; voyez les costumes Henri IV et Louis XIII, cela classe et resserre les données, les tons fins, perlés, les mouvements délibérés, la cranerie des allures, l'entrain, la verve, et le laisser-aller qui se sen-

D'un autre côté, la situation de la Belgique est fort simple: sa neutralité l'isole de toutes les complications européennes, et l'exonère de leurs conséquences. Elle ne peut pas avoir d'ennemis. Dès lors, à quoi bon construire des forteresses? Entrer dans une telle voie serait, pour elle, se créer des périls gratuits; car elle perdrait, de fait, sa neutralité, le jour où elle ferait l'office de province anglaise.

En ce qui touche la France, elle peut voir, sans s'effrayer, mais non sans s'affliger, caresser les projets dont nous parlons.

Elle a donné assez d'assurances de ses sentiments pacifiques et assez de preuves de sa modération, pour ne devoir créer de légitimes ombrages à personne. Il est donc à regretter que ces sortes de mesures semblent dénoter des pensées hostiles dans des pays voisins, avec lesquels la France désire continuer de vivre en bonne intelligence.

A. GRANIER DE CASSAGNAC,
Député au Corps-Législatif.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Parme, 8 août. — Le roi Victor-Emmanuel ayant retiré le mandat donné aux autorités sardes à Parme, le gouverneur piémontais a prévenu la municipalité qu'il allait partir. En partant, le gouverneur a annoncé qu'il transmettait les pouvoirs souverains à son secrétaire général M. Manfredi, pour gouverner au nom du peuple. Cette mesure a produit dans le public un mauvais effet, à cause de son illégalité.

Londres, 8 août, 8 heures 15, soir. — Chambre des lords. — Lord Normanby demande si l'on donnera communication de la note à lord Cowley relative au projet de paix transmis par l'Angleterre à l'Autriche avant le traité de Villafranca. Le noble lord attaque la conduite du ministère, qu'il trouve être en opposition avec la neutralité proclamée. — Lord Woodhouse, répondant à lord Normanby, déclare que, dans la communication faite par l'Angleterre à l'Autriche, le gouvernement de la reine n'a exprimé aucune opinion sur certaines propositions, y compris, son action étant simplement celle d'un intermédiaire.

Les ministres de la reine ne sont pas dans l'intention de discuter la conduite d'aucune puissance européenne, au sujet de la question italienne, en ce moment.

Lord Normanby demande si l'action de lord John Russell, en ces matières, est en tous points conforme à la politique du cabinet entier.

Le comte Granville répond affirmativement. La chambre s'ajourne. — Havas.

FAITS DIVERS.

Paris, 9 août. — Une correspondance du champ de Châlons annonce que l'Empereur est parti, ce matin, à 6 heures, pour une courte excursion à Plombière. On pense que Sa Majesté sera de retour demain soir ou jeudi matin à Paris.

— Les généraux Forey, L'Admirault, de Lacharrière, Jamin, les colonels Besson, Ferrières, Dubouclé, Manèque, viennent d'arriver à Paris.

— On lit dans le *Moniteur*:
La ville de Brescia possède une statue grecque

tent dans tous ces groupes, ramenant à l'école de Troyes, et si je ne me trompe à celle de Linard Gonthier, à moins qu'ils ne soient de son rival et de son frère Jean Gonthier.

— Savez-vous que vous possédez un tact merveilleux! votre appréciation concorde tout-à-fait avec celle de deux ou trois amateurs de premier ordre.

— J'ai beaucoup voyagé et beaucoup vu.

— Trop, peut-être!

— Plait-il?

— Sans doute, et c'est cela qui a fait combattre aujourd'hui des idées auxquelles je voudrais être favorable.

— Que voulez-vous dire? demanda M. d'Arjuzan qui cette fois ne prévoyait pas ce que le tuteur allait dire.

— Vous avez fait des folies, M. d'Arjuzan, dit le tuteur d'un ton assez indulgent, et ce n'est guère rassurant pour l'avenir. Voyez donc le poids de ma responsabilité!

— Je ne comprends pas, répliqua son interlocuteur qui comprenait à merveille.

— C'est juste, j'ai entamé cela par incident, à propos de ces peintures qu'on dirait vraiment empruntées à une palette chargée de diamants et de perles: voyez donc c'est à éblouir!....

Après un dernier regard, M. Lenoir avança un siège à

représentant la Victoire, qui est considérée comme un des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Le ministre d'Etat, désireux d'enrichir notre Musée d'une reproduction de cette statue, avait prié M. le maréchal Vaillant de demander aux autorités de la ville d'en laisser prendre une empreinte. Jusqu'à présent la municipalité de Brescia s'était toujours refusée à toute opération de ce genre dans l'intérêt de la conservation de la statue de la Victoire. M. le syndic comte Valotti a répondu avec le plus grand empressement au désir du ministre et a exprimé l'intention de faire exécuter cette reproduction aux frais de la ville de Brescia pour l'offrir à l'Empereur en témoignage de la profonde reconnaissance de tous les habitants.

— Indépendamment de l'intérêt puissant que doit inspirer, dans quelques jours, la rentrée de l'armée d'Italie, il est une circonstance, jusqu'ici exceptionnelle, qui ajoutera à ce grand et imposant spectacle militaire un sujet tout nouveau d'émotion et de curiosité. Pour la première fois, en effet, Paris verra et recevra dans ses murs des bataillons composés de ces intrépides enfants de l'Algérie dont le sang s'est mêlé au nôtre sur les champs de bataille de Crimée et de l'Italie.

La fidélité de ces valeureux soldats, leur dévouement à la France, devenue aussi leur patrie, sont le prix de la justice, de la modération et de la liberté avec lesquels leur pays a été traité, après la conquête, par l'administration et par l'armée. Nous avons respecté leurs usages, leurs mœurs, leur religion, et tous nos efforts ont simplement tendu à les arracher par la persuasion à la barbarie, pour les initier aux bienfaits de la civilisation. Longtemps méfiants et hostiles, les Arabes ont fini par comprendre, avec la sagacité naturelle qui les distingue, les avantages qu'il y avait pour eux à s'attacher franchement à une nation puissante, loyale et généreuse, et d'ennemis qu'ils étaient jadis, ils sont devenus nos frères d'armes.

— Le feu d'artifice que Ruggieri, artificier de l'Empereur, prépare sur les hauteurs du Trocadéro, prend cette année des proportions colossales.

Le premier coup de feu sera aux couleurs de France, de Sardaigne et d'Italie.

Le second sera l'embranchement du temple de la Victoire, dédié à l'Empereur et à l'armée.

Enfin, le troisième sera le bouquet, un véritable volcan.

— Voici deux anecdotes recueillies par l'*Industriel de Saint-Germain*:

Un officier de zouaves, dont la mère habite Versailles, n'a pu encore s'absenter de son régiment, mais il a envoyé donner de ses nouvelles par un de ses zouaves, son fidèle ordonnance, chargé par lui de faire donner l'hospitalité à un étrange compagnon de dangers. C'est un jeune lapin qui, pris par le zouave quelques jours avant la bataille de Magenta, a assis, sur le sac du soldat, à toutes les péripéties de cette grande journée, et a été d'étapes en étapes et de combats en combats, toujours sur les épaules de son maître, à Solferino, d'où il revient sain et sauf. On peut dire que c'est un rude lapin que ce lapin-là; mais aussi il était à bonne école.

L'autre fait est relatif à un jeune soldat de ligne qui, sans s'en douter, a fait de l'héroïsme, et, qui plus est, a dit un mot plein de naïveté et de sentiment d'humanité. Arraché par la guerre aux fonctions modestes de garçon jardinier, qu'il continuait

M. d'Arjuzan, et s'étendit dans le fauteuil long qui avoisinait son bureau.

— Je ne me doutais guère de ce qu'il adviendrait, il y a deux mois, quand je vous ai ouvert ma maison. Savez-vous que vous me mettez dans un terrible embarras? J'ai maïs votre goût, votre intelligence, votre personne, sans me douter que mes paroles à cet égard avaient une portée incalculable; vous l'avez deviné, si je ne me trompe, poursuivit M. Lenoir de son air souriant, quand un beau jour une requête m'est venue de votre part à l'égard d'Adrienne.

— Elle est si belle!

— Elle est folle! un cœur et une tête comme il n'en fleurit que sous les tropiques; c'est ma faute après tout, puisque je vous ai donné accès ici. Vraiment cette jeune fille aurait dû naître au temps des troubadours et trôner dans un tournoi. Elle a beau entendre parler raison, voir, d'après mon expérience, ce qu'il y a de nécessités, d'exigences à subir dans les conditions sociales, rien n'y fait; croiriez-vous qu'elle m'a presque cherché querelle de ce que je vous blâmais d'avoir sacrifié votre part de patrimoine au profit d'un beau-frère qui ne le mérite guère? elle a trouvé ce qu'elle était d'une âme généreuse et noble qui n'était pas gangrenée par le mal de l'égoïsme, et ainsi pendant une douzaine de phrases plus outrées

pendant son congé temporaire, ce soldat se trouvait faire partie, dans une de nos dernières grandes batailles, d'un régiment sur le flanc duquel se prolongea une charge de dragons autrichiens. Placé aux premiers rangs, notre conscrit fut culbuté et tomba de la route au fond d'un ravin, où il ne tarda pas à reprendre ses sens; mais alors les cavaliers ennemis étaient repoussés et se répandaient dans la plaine. L'on deux aperçut le soldat cherchant à revenir de l'étourdissement de sa chute au pied d'un arbre où il s'était adossé.

L'Autrichien, brandissant alors son sabre, court droit à lui pour le pourfendre. Le fantassin tourne plusieurs fois autour de l'arbre, échappant, sans toutefois pouvoir les atteindre, aux évolutions du cheval et du cavalier, dans la position à peu près du chasseur aux prises avec un ours ou un sanglier; mais il parvint cependant à recharger son arme, et et tout à coup, comme le sabre de l'étranger va le frapper, les deux hommes et le cheval ne faisant plus qu'un groupe serré, il peut appuyer le bout de son fusil sur la poitrine de son ennemi, fait feu, et voit tomber, pour ne plus se relever, son redoutable adversaire.

C'est lui-même qui racontait, ces jours derniers, cet épisode, en ajoutant naïvement, comme pour s'excuser, « qu'il lui a » été bien pénible de tuer comme ça un « homme à bout portant. »

CHRONIQUE LOCALE.

Mercredi a eu lieu à l'Ecole mutuelle la distribution solennelle des prix. Les autorités et les notabilités de la ville, MM. les curés, s'étaient empressés de se rendre à cette petite fête de famille. Il y avait véritablement foule, parce que tous tenaient à donner à M. Choyer un témoignage de l'intérêt qu'ils lui portent, et de sympathie pour la bonne direction qu'il donne à cet établissement. Dans nulle école on ne trouverait une meilleure tenue des enfants; nulle part ils ne sont mieux instruits, et, ce qui vaut mieux encore, nulle part la religion n'est mieux enseignée et plus solidement mise en pratique.

La distribution a été faite au milieu des acclamations et des vivats. Par intervalle, les enfants ont chanté, avec beaucoup de goût, de jolis morceaux de musique.

La musique de l'Ecole a aussi de temps en temps joué divers morceaux.

Nous donnerons le nom des lauréats dans le prochain numéro.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

M. Louvet est nommé président, M. Bucher de Chauvigné, vice-président, et M. Segris, secrétaire du Conseil général de Maine-et-Loire, pour la prochaine session. (Maine-et-Loire.)

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1859.

Deux jours, 4 et 6 septembre.

Premier jour, dimanche 4 septembre, à une heure.

1^o Prix de Circonscription, 800 fr., donné par la Ville de Saumur et la Société des Courses,

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-

dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 8 novembre 1850.)

2^o Prix du Conseil général, 1,200 fr.,

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire, inscrits au Stud-Book français. — Distance : 4,000 mètres, une épreuve; — poids pour l'âge, suivant le règlement du 17 février 1853, savoir : 3 ans, 50 kilog. 1/2; 4 ans, 60 kilog.; 5 ans, 63 kilog. 1/2; 6 ans et au-dessus, 65 kilog. — Entrées 50 fr. pour le deuxième arrivant.

3^o Prix des Haras, 1,500 fr.,

Pour chevaux entiers et juments, de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France : — 4,200 mètres, une épreuve. (Conditions générales de l'arrêté ministériel du 17 février 1853.)

4^o Un Objet d'art,

Pour MM. les Officiers d'instruction, franchissant 8 haies, sur leurs chevaux d'armes.

5^o Un Objet d'Art,

Pour MM. les Officiers d'instruction, franchissant 8 haies, sur des chevaux de carrière.

Lundi 5 septembre.

CARROUSEL

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

Deuxième jour de Courses, mardi 6 septembre.

1^o Prix de 300 fr. — Course de haies,

Pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, de 4 à 7 ans inclusivement, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 3 mai 1856.)

2^o Prix militaire. — Course de haies, 500 fr., donnés par le chemin de fer d'Orléans,

Pour MM. les Officiers français ou étrangers, montant leurs chevaux ou ceux de leurs amis (les chevaux de pur sang et ceux qui auraient été dans une écurie d'entraînement sont exclus). — Sans condition de poids. — Entrée, 20 fr., pour le deuxième arrivant; deux chevaux partant ou pas de course; — 2,100 mètres; 6 haies à franchir.

3^o Un Objet d'art,

Pour MM. les Officiers d'instruction, montant des chevaux de carrière; — 6 haies à franchir.

4^o Un Objet d'art,

Pour MM. les Sous-Officiers d'artillerie, sur leurs chevaux d'armes chargés; — 8 haies à franchir.

5^o Prix de la Ville de Saumur, 1,200 fr. (gentlemen-riders), steeple-chase,

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de tout âge et de toute provenance : — 50 fr. d'entrée ajoutés au prix principal pour le vainqueur; — le deuxième arrivant double son entrée. — Poids commun, 72 kil.; deux chevaux partant ou pas de course; 3,500 mètres à parcourir; — 12 obstacles à franchir.

Les engagements des chevaux pourront être faits jusqu'à la veille de la course, 6 heures du soir, au bureau du haras de l'Ecole impériale de cavalerie.

Dans le cas où le propriétaire n'engagerait pas le cheval lui-même, celui qui le présentera devra être porteur d'un billet, signé du propriétaire, indiquant le nom du cheval et les conditions de l'engagement.

les unes que les autres.

— Sans doute M^{lle} de Rouvière y a mis beaucoup trop de bonté.

— Puis vos talents de toute sorte, votre esprit, vos façons, même les conditions précaires de votre existence, qui eussent dû vous nuire, vous ont servi. Je suis franc, je ne vous ai rien caché quand vous m'avez fait votre demande. Vous savez ce que je vous ai répondu. Je puis passer sur la disproportion des fortunes, à cause de la parité d'origine, des rapports d'éducation et de personnes, mais je suis impitoyable sur le chapitre des garanties morales, que ma position me fait un devoir d'exiger de celui qui aura le bonheur de posséder ma pupille.

M. d'Arjuzan parut légèrement troublé en entendant ces paroles dont un coup d'œil précis la signification. Il attendit.

— En voyant les chances se dessiner en votre faveur malgré le mérite de ceux qui, comme vous, se mettaient sur les rangs, j'ai fait jouer les ressorts de la diplomatie paternelle. Avez-vous des ennemis, M. d'Arjuzan?

— Si peu de valeur que possède un homme, il a toujours ce bonheur ou ce malheur, cela dépend de la façon de juger les choses, répliqua modestement le prétendant.

— Morbleu, si j'en juge par ce qui m'est revenu, les

vôtres n'y vont pas de main-morte. Je vous l'ai dit, je suis franc; d'autres à ma place vous eussent poliment fermé leur porte, sans explication.

— Comment, sur la foi d'une calomnie!

— Non, de renseignements appuyés de preuves.

M. d'Arjuzan parut tout-à-fait perplexe.

— Mais encore? demanda-t-il avec anxiété.

— Vous n'avez pas seulement fait acte d'imprévoyance en délaissant votre patrimoine; il est vrai que sur ce point vous avez une absolution qui ferme la bouche; mais ce qui ne peut se justifier aussi heureusement, c'est le terrible bordereau qui m'est parvenu.

— Quelque nouvelle fausseté.

— Avec des pièces.

Le jeune homme garda le silence.

M. Lenoir, après avoir joui de son embarras, reprit :

— Avez-vous parlé de vos projets à quelqu'un?

— Je n'en ai soufflé mot à âme qui vive.

— Alors vous avez des adversaires clairvoyants, on vous a deviné. Voici une lettre que j'ai reçue il y a quelques jours. Permettez que je vous la lise.

M. d'Arjuzan fit un geste d'acquiescement qui cachait son désappointement.

(La suite au prochain numéro.)

Toute discussion concernant les courses sera soumise au jury, dont les décisions seront prononcées sur le champ et sans appel.

La casaque des courses est obligatoire pour toutes les courses.

Les commissaires spéciaux, nommés par le ministre, pour les prix donnés par le gouvernement,

V^o DE WALL, le Com^e GUÉRIN, RAGUDEAU.

Vu et approuvé, le 20 juillet 1859.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ROUHER.

ÉTAT-CIVIL du 15 au 31 juillet 1859.

NAISSANCES. — 18, Alexandre-Joseph Robert, Grand'Rue; — Louise Perray, à la Croix-Verte; — Lucien Nay, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 20, Arthur-Victor Bazauté, montée du Fort; — 22, Joseph Leroy, rue d'Orléans; — 23, Georges Lambert, rue du Petit-Pré; — 25, Georges-Prospér Bouchard, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 27, Auguste Gayon, rue de Fenet; — 28, Eugénie-Palmire Roger, rue de la Tonnelle; — 30, Alexandrine Duval, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Marie-Henriette-Rosalie Canivet, rue du Portail-Louis.

MARIAGES. — 18, Romain-Julien Hegron, clerc de notaire, a épousé Louise Rougeoux, sans profession, tous deux de Saumur; — Alfred-Edouard Poreau, docteur-médecin à Ancenis, a épousé Léontine Pineau, sans profession, de Saumur; — 19, René-Pierre Guignard, journaliste, a épousé Marie Fargeau, domestique, tous deux de Saumur; — 25, Pierre Guilton, menuisier, a épousé Eugénie Vri-gny, couturière, tous deux de Saumur; — 26, Jean Baurien, domestique, a épousé Marguerite-Désirée Desgranges, domestique, tous deux de Saumur; — François Hervé, maréchal, a épousé Augustine Bineau, couturière, tous deux de Saumur; — Emile Daviau, ferblantier, a épousé Marie Ragot, chapelière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Joséphine Renard, 3 ans, rue de Fenet; — 17, Louis Goujon, cordonnier, 29 ans, rue de Fenet; — 18, Frédéric Guibert, cordonnier, 27 ans, célibataire, à l'hôpital; — 21, Marie Supiot, journalière, 82 ans, célibataire, à la Providence; — 23, Alexandre Chenuau, 18 jours, rue Duncan; — 24, Arthur-Jules Chaloppin, 10 jours, place Cigongne; — 25, Marie Dublé, journalière, 63 ans, veuve Dézé, montée du Fort; — 27, Henri-Alphonse Morançais, 6 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 28, Joséphine Mechin, 1 mois, rue Saint-Nicolas; — 29, Paul Pasquier, 4 ans, au Petit-Puy; — Anne-Henriette Assailly, propriétaire, 89 ans, veuve Saintmème, rue des Payens; — 30, André-Eugène Grégoire, au Petit-Puy; — Eugène Paing, horloger, place de la Bilange; — Anne-Claude-Aglas de Seonnet-Singly, 77 ans, veuve Becquet, rue du Puits-Tribouillet.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 6 août 1859.

Histoire de la semaine. — Le Zollverein. — Courrier de Paris. — Affranchissement des paysans lithuaniens. — Fontaine de Valeggio. — Le gros lot (suite). — Gazette du palais. — Le yacht impérial *L'Aigle*. — La fête de Korban-Beïram, à Tunis. — Chronique littéraire. — La reine des Noirs (suite). — Salon de 1859. — Désinfection et pansement des plaies. — M^{me} Desbordes-Valmore. — Exposition à Bordeaux. — Annonces et avis divers.

Gravures : Retour des prisonniers français à Kehl. — Le château de Villiers. — Petit collège de Vanves. — Affranchissement des paysans lithuaniens. — Distribution d'eau à Valeggio. — *L'Aigle*, yacht impérial. — Korban-Beïram à Tunis. — La promenade au bois de Boulogne. — Salon de 1859 : sculpture, 13 gravures. — M^{me} Desbordes-Valmore. — Exposition de Bordeaux. — Rébus.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE.

Nous recommandons aux nombreux voyageurs qui parcourent en ce moment la Touraine de visiter les magasins de Bijouterie-Horlogerie, Orfèvrerie, Bronzes d'art, etc., etc., de MM. Polti frères, 7, rue Royale, à Tours. Cet établissement, l'un des plus beaux qui existent en France, rivalise, par ses nombreux assortiments, par la modicité de ses prix et par soixante-quinze années d'existence et le succès toujours croissant, avec les maisons les mieux posées de la capitale.

Prix fixe marqué en chiffres connus. (365)

BOURSE DU 9 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 69 70

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 97 50

BOURSE DU 10 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 69 45

4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Ferme à 96 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e LEROUX, notaire à
Saumur,
Le dimanche 28 août 1859, à l'heure
de midi,

UNE MAISON,
Appartenant au sieur COMMEAU,
couvreur,
Située à Saumur, rue de Bordeaux
ou du Pont-Fouchard,

Consistant en salle à manger, salon
et corridor au rez-de-chaussée; deux
chambres à coucher au premier étage;
deux chambres à coucher au second
étage; deux greniers; cuisine, serre-
bois, cave, petite cour, pompe et
jardin; le tout joignant d'un côté la
maison de M. Leflet, d'autre côté une
autre maison appartenant audit sieur
Commeau. (361)

A VENDRE
UNE MAISON,
Rue de la Petite-Bilange, occupée par
les sieurs Guichard et autres.

S'adresser à M. BOURNILLET, négo-
ciant, et à M^e LEROUX, notaire. (294)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE
La Ferme
DES PETITS-TERTRES,
Commune de St-Lambert-des-Lévées,
Contenant 13 hectares 45 ares.
S'adresser audit notaire. (353)

A VENDRE
POUR CAUSE DÉPART,
Un
Fort joli petit BATEAU de pêcheur,
Construit par Delavante,
Muni de tous ses agrès, gouvernail
et barre en fer.
S'adresser à M. BARBARO, passeur
à Candès. (343)

A VENDRE
Une MAISON (Café-Saumurois),
sise rue Saint-Nicolas, n^o 3.
S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A AFFERMER
LA MINOTERIE
DE DESMOULINES,
Située près Airvault (Deux-Sèvres),
sur un ruisseau ne manquant jamais
d'eau, ayant quatre paires de meules
anglaises.
S'adresser à M. MATHIEU, notaire à
Airvault, ou à M. FOURBEAU, proprié-
taire audit lieu. (326)

A LOUER
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,
Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent,
sur les bords du Thouet et de la route
départementale.

Cette maison est composée de plu-
sieurs chambres à coucher, salon de
compagnie, salle à manger, cuisine,
cour et jardin, et, de plus, de vastes
caves propres à établir un entrepôt de
vins ou une fabrique de vin champa-
gnisé.
S'adresser, pour traiter, soit à
M^e LEROUX, notaire à Saumur, soit
à M. DE BEAUREGARD, à Saint-Hilaire-
Saint-Florent. (331)

A LOUER
Présentement,
Une MAISON, fraîchement déco-
rée, avec cour, remise, écurie et
jardin, rue du Palais-de-Justice.
S'adresser à M. NANCEUX. (334)

A VENDRE
UN BON PIANO.
S'adresser au Bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
BELLES ÉCURIES, pouvant con-
tenir six chevaux. — REMISE et PIED-
A-TERRÉ, le tout en face de la Sous-
Préfecture.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.
M. DIXMIER, ancien syndic des
huissiers à Saumur, prévient le public
qu'il vient d'établir un cabinet d'affaires
en cette ville, rue du Portail-Louis,
n^o 42.
Il s'occupera des recouvrements diffi-
ciles et éloignés, d'affaires litigieuses,
liquidations judiciaires, réunion de
créanciers, faillites; représentera les
parties devant MM. les juges de paix,
fera les arpentages, expertises, états
de lieux, pétitions, correspondances
à l'étranger; dressera des arbres gé-
néalogiques pour les successions, et
achètera les créances sur l'armée,
etc., etc. Du reste, ses études et sa
longue expérience des affaires le met-
tent à même de répondre à beaucoup
de consultations. (345)

LE PAPIER MOURE a obtenu
une vogue
sans exemple en France et à l'étran-
ger. Il la doit à sa supériorité, non
seulement sur tous les papiers qui
cherchent à l'imiter, mais encore
sur tous les moyens connus pour
détruire les mouches, guêpres, cou-
sins, etc. Dépôts chez les pharmaci-
ens et épiciers; à Saumur, chez
M. Damicourt, pharmacien. En
adressant franco des timbres ou un
mandat sur la poste, à M. Moure,
pharmacien, à Bordeaux, il en-
verra franco de son papier pour la
valeur reçue. (366)

POMMADE DES CHATELAINES
OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.
Cette pommade est composée de
plantes hygiéniques à base tonique. Dé-
couvert dans un manuscrit par CHAL-
MIN, ce remède infailible était em-
ployé par nos belles châtelaines du
moyen-âge, pour conserver, jusqu'à
l'âge le plus avancé, leurs cheveux
d'une beauté remarquable. — Ce pro-
duit active avec vigueur la crue des
cheveux, leur donne du brillant, de la
souplesse, et les empêche de blanchir
en s'en servant journellement.
Composée par CHALMIN, à Rouen,
rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur,
chez M. BALZÉAU, et chez M. PISSOR,
coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean.
— PRIX DU POT : 5 FR. (49)

LE BANDAGE A RÉGULATEUR
pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'in-
venteur, BIONDETTI DE THOMIS, breveté s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles
aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de
Suspensoirs. Bas élastiques pour la guérison des varices. Pour toutes demandes,
s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

LE
MONITEUR DU SAUVETAGE
JOURNAL DES SAPEURS-POMPIERS ET DES SAUVETEURS
Recueil mensuel contenant 32 p. d'impression et formant vol. à la fin de l'année.
PRIX D'ABONNEMENT : Paris, 6 fr.; — Départements, 7 fr. 50 c.; — Etranger, 10 fr.
Les abonnements partent du 1^{er} octobre de chaque année.

On s'abonne en adressant un mandat de poste, au dom de M. CH. BAUDEAU,
l'un des administrateurs du journal; ou s'abonne aussi chez tous les libraires,
directeurs de postes et de messageries, et au bureau de l'*Echo Saumurois*.
NOTA.—L'administration du *Moniteur du Sauvitage* a créé aussi, dans ses bureaux,
une agence de commission spéciale aux Sapeurs-Pompiers, et messieurs les officiers
commandant les compagnies trouveront, en s'adressant à cet honorable intermédiaire,
tous les objets nécessaires à leur matériel, à leur équipement; le tout aux meilleures
conditions possibles de bonne qualité et de bon marché. (Franco.)

En vente au bureau de l'*Echo Saumurois* :
LE DELUGE
DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.
AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDA-
TIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE
DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR
CETTE RIVIÈRE,
Par BOVRNEAU.
Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856.
UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 c.

JOURNAL ILLUSTRÉ
DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

BUREAUX : Rue St-Louis, 46, au Marais, PARIS.
ABONNEMENT D'UN AN : PARIS. 6f.
DÉPARTEMENTS. 8
A partir du 1^{er} octobre, le *Journal Illustré des Voyages et des Voyageurs*, paraissant régulièrement tous les dimanches, sera imprimé en caractères neufs et donnera en prime, une fois par mois, un **magnifique costume colorié à la main**, représentant un type des diverses nations du monde.
Les personnes qui s'abonneront pour un an recevront immédiatement les douze costumes.
A la même époque commencera la publication des **Brigands des Prairies (Par-West)**, roman de Gerstaecker, traduit de l'anglais par M. B. RÉVOIL, seul traducteur autorisé en France par l'auteur de ce roman voyageur, qui s'est vendu à plus de 50,000 exemplaires en Angleterre.
PRIX DU VOLUME : Paris. 3 fr.
Départements. 4 fr.
Le JOURNAL DES VOYAGES est la vraie Bibliothèque des Voyages. — Les trois premiers volumes sont en vente et contiennent ENVIRON 300 ILLUSTRATIONS et LA MATIÈRE DE PLUS DE 15 VOLUMES.
Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

8 FR. par an. **LA PRESSE LITTÉRAIRE**
REVUE DE LA LITTÉRATURE, DES SCIENCES ET DES ARTS

PARAISSANT LES 5 ET 20 DE CHAQUE MOIS.
Bureaux à Paris, rue Saint-Honoré, 257.
La *Presse Littéraire* se compose de 16 pages très-grand in-4^o à 3 colonnes et renferme la matière d'un demi-volume in-8^o.
Chaque numéro contient deux ou trois chapitres d'un roman inédit, une ou deux nouvelles complètes, une critique littéraire sur les publications nouvelles, des études de mœurs et des études biographiques, une revue des théâtres, des pages d'histoires empruntées aux publications les plus remarquables, des légendes, chroniques, etc. Sous le titre mélanges et nouvelles, la *Presse Littéraire* donne un résumé de tous les faits intéressants et curieux qui se trouvent dans les grands et petits journaux.
A côté des noms les plus aimés et les plus illustres de notre littérature contemporaine, la *Presse Littéraire* consacre une partie de ses colonnes à la publication de traductions des meilleurs romans étrangers. Au nombre de ces romans publiés tout récemment par cette feuille, nous citerons **Shirley**, par CURRIER BELL; **Evelyn Forester**, par Miss MARGUERITE POWER; **Crichton** et **la Fille de l'Avare**, par HARRISON AINSWORTH.
L'abonnement part du 1^{er} de chaque mois.

PRIME ACCORDÉE AUX NOUVEAUX ABONNÉS.
Toute personne qui s'abonnera pour une année, d'ici au 1^{er} mars, recevra immédiatement, franco : **Crichton**, roman historique, par HARRISON AINSWORTH, 2 volumes, et **Evelyn Forester**, *Histoire d'une Femme*, par Miss MARGUERITE POWER, 2 volumes. Ces 4 volumes seuls représentent le prix de l'abonnement.
Les abonnés de six mois recevront un de ces deux ouvrages à leur choix.
On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, ou par l'entremise des libraires, des chemins de fer, des directeurs de poste et des messageries. (Les lettres non affranchies sont refusées.)